

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 22 mars 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 40
Présents : 32
Votants : 35

L'an 2021 et le 22 mars à 18 heures, le Syndicat Mixte pour la gestion du CFA EST-LOIRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MOREAU Philippe, président du Syndicat Mixte.

Date de convocation du Comité Syndical : 8 mars 2021

L'ordre du jour était le suivant :

1. Validation du compte-rendu du 16 février 2021
2. Approbation du règlement intérieur du Comité Syndical
3. Présentation et acceptation du Compte de Gestion 2020
4. Compte Administratif 2020
5. Plan d'équipement 2021
6. Vote du Budget Primitif 2021
7. Création ou modification de postes et modification du tableau des effectifs
8. Convention avec le Lycée Saint-Louis de Montargis pour l'internat
9. Adhésion à l'AML
10. Questions diverses

PRÉSENTS OU ABSENTS OU EXCUSÉS :

Commune	Nom et prénom	Motifs
A.M.E MONTARGIS	Monsieur ABRAHAM Baudouin	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame SOW Fatimata	<i>Présente</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur BOURILLON Christian	<i>Excusé</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur NOZIERES Thierry	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur GODEY Éric	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur DELATRE Jacques-Éric	<i>2^{ème} Vice-Président - Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame HOUDRE Sylviane	<i>Excusée – Pouvoir M. DELATRE</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame PROCHASSON Arlette	<i>Présente</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur LORENTZ Gérard	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame STARTCHENKO Sylvie	<i>Présente</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur DUPORT Jean-François	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame JAHIER Pascale	<i>Présente</i>
AILLANT SUR MILLERON	Madame GROENEWEG Elizabeth	<i>Présente</i>
BEAUMONT DU GATINAIS	Monsieur MONCEL Hugues	<i>Absent</i>

CHAPELON	Madame GRONDIN Colette	<i>Présente</i>
CHUELLES	Madame VERHULST Marie-Charlotte	<i>Présente</i>
CORBEILLES	Madame CHARBONNIER Sandrine	<i>Présente</i>
COURTEMAUX	Madame GOULET Angélique	<i>Présente</i>
COURTENAY	Monsieur FOLLET Philippe	4^{ème} Vice-Président – Absent
DAMMARIE SUR LOING	Monsieur DUCORDONNET Alexandre	<i>Absent</i>
DOUCHY - MONTCORBON	Madame BULIK Nadine	<i>Présente</i>
GIEN	Monsieur AMALAL Anas	3^{ème} Vice-Président – Présent
GRISELLES	Madame DEMATEI Isabelle	<i>Présente</i>
GY LES NONAINS	Monsieur POUTIER Michel	<i>Excusé</i>
LA SELLE SUR LE BIED	Monsieur FERRIER Julien	<i>Présent</i>
LORRIS	Madame MARTIN Valérie	<i>Présente</i>
MONTBOUY	Monsieur ROUCHETTE Maurice	<i>Présent</i>
MONTCRESSON	Monsieur BESSE Gérard	<i>Présent</i>
NARGIS	Monsieur DE TERMERMAN Pascal	<i>Présent</i>
NEVOY	Monsieur LEFRANC Jean-Claude	<i>Excusé – pouvoir à M. MOREAU</i>
NOGENT SUR VERNISSON	Monsieur MOREAU Philippe	Président - Présent
OUSSOY EN GATINAIS	Madame RUDTMANN Isabelle	<i>Présente</i>
PRESSIGNY LES PINS	Monsieur DEPRUN Alain	<i>Présent</i>
PUISEAUX	Madame ANCILE Adama	<i>Présente</i>
SAINT GERMAIN DES PRES	Monsieur COLOMER Pascal	<i>Présent</i>
SAINT HILAIRE LES ANDRESIS	Madame SALVAYRE Sandrine	<i>Présente</i>
SAINT MAURICE SUR AVEYRON	Monsieur KASSA Wondwossen	<i>Présent</i>
SULLY SUR LOIRE	Madame MORISSEAU Catherine	1^{ère} Vice-Présidente - Présente
TRIGUERES	Madame MONIN Ghislaine	<i>Présente</i>
VILLEMOUTIERS	Monsieur PETIAU Xavier	<i>Excusé – Pouvoir à M. LORENTZ</i>

Secrétaire de séance : Mme RUDTMANN Isabelle

La séance a été ouverte à 18 heures.

Au cours du Comité Syndical, les délibérations suivantes ont été adoptées.

- CS : 2021-02 : Approbation du règlement intérieur du Comité Syndical
- CS : 2021-03 : Présentation et acceptation du Compte de Gestion 2020
- CS : 2021-04 : Compte Administratif 2020
- CS : 2021-05 : Plan d'équipement 2021
- CS : 2021-06 : Vote du Budget Primitif 2021
- CS : 2021-07 : Création ou modification de postes et modification du tableau des effectifs
- CS : 2021-08 : Convention avec le Lycée Saint-Louis de Montargis pour l'internat
- CS : 2021-09 : Adhésion à l'AML

INFORMATIONS :

La commission a porté un choix sur un candidat à la Direction, en attente de son acceptation.

Travail important sur la charge de travail en Administratif avec le projet QUALIOPI.

Réunion intéressante avec le futur centre de formation de Nogent sur Vernisson où le CFA peut apporter son expertise, développer d'autres formations.

1 - VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 16 FÉVRIER 2021

Le compte-rendu du 16 février 2021 est validé à l'unanimité,

2 – APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N° 2021-02

Conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux EPCI, aux syndicats mixtes et aux PETR par renvoi, respectivement, des articles L.5211-1, L.5711-1 et L.5741-1, le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que nous devons délibérer sur le règlement intérieur du Comité Syndical.

Le Président présente le règlement intérieur du Comité Syndical,

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE,

Le règlement intérieur du Comité Syndical.

3 – PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Délibération N° 2021-03

Monsieur le Président, expose que le compte de gestion 2020, établi par la Comptable Publique de la Trésorerie de Montargis, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être approuvé par le Comité Syndical.

Résultats budgétaires de l'exercice

41900 - SYNDIC CFA EST LOIRET

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	457 000,00	1 690 300,00	2 057 000,00
Titres de recette émis (b)	163 426,08	1 504 877,76	1 668 303,84
Réductions de titres (c)		307,20	307,20
Recettes nettes (d = b - c)	163 426,08	1 504 570,56	1 667 996,64
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	457 000,00	1 600 000,00	2 057 000,00
Mandats émis (f)	112 521,55	1 392 476,19	1 504 997,74
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	112 521,55	1 392 476,19	1 504 997,74
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	50 904,53	112 094,37	162 998,90
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

41900 - SYNDIC CFA EST LOIRET

Exercice 2020

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	291 457,54		50 904,53		342 362,07
Fonctionnement			112 094,37		112 094,37
TOTAL I	291 457,54		162 998,90		454 456,44
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	291 457,54		162 998,90		454 456,44

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le compte de gestion 2020.

4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Délibération N° 2021-04

4 a / Élection du Président de séance pour le vote du compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que lors de la séance du Conseil Syndical au cours de laquelle le compte administratif est débattu, le Président qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote, il est donc nécessaire d'élire un Président de séance.

Monsieur MOREAU propose de désigner Monsieur ROUCHETTE Maurice représentant la commune de Montbouy, doyen d'âge.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme président de séance **Monsieur ROUCHETTE Maurice**.

4 b / Vote du compte administratif 2020

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur ROUCHETTE Maurice, examine le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur le Président, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Report 2019		291 457.54 €			0.00 €	291 457.54 €
Opérations 2020	112 521.55 €	163 426.08 €	1 392 476.19 €	1 504 570.56 €	1 504 997.74 €	1 667 996.64 €
TOTAUX	112 521.55 €	454 883.62 €	1 392 476.19 €	1 504 570.56 €	1 504 997.74 €	1 959 454.18 €
Résultat de clôture		342 362.07 €		112 094.37 €		454 456.44 €
Résultats définitifs		342 362.07 €		112 094.37 €		454 456.44 €

Hors de la présence du Président, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité,
le compte administratif du CFA Est-Loiret de l'exercice 2020, conforme au compte de gestion de la comptable
publique et arrête ainsi les comptes.

5 – PLAN D'ÉQUIPEMENT 2021

Délibération N° 2021-05

Le Président rappelle que lors du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) du 16 février 2021 nous avons
présenté le tableau prévisionnel des équipements 2021.

Le comité syndical doit délibérer pour valider oui ou non le plan d'équipement 2021 qui a été déposé au Conseil
Régional Centre-Val de Loire et à l'ANFA.

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	2021	Observations Demande de subventions
	COÛT TOTAL (TTC)	
Travaux		
=> <i>Section Mécanique Automobile</i> Création de 2 zones à l'atelier mécanique	16 000,68 €	REGION CENTRE
Matériels Pédagogiques		
=> <i>Section Mécanique Automobile</i>		
4 servantes	8 033,62 €	REGION CENTRE DEMANDE ANFA
Banc pédagogique	6 721,98 €	REGION CENTRE DEMANDE ANFA
Outil spécifique	5 040,74 €	REGION CENTRE DEMANDE ANFA
Outil de communication	7 284,00 €	REGION CENTRE DEMANDE ANFA
Coût total section Mécanique	27 080,34 €	
=> <i>Toutes sections</i>		
5 PC + écrans	3 450,95 €	REGION CENTRE
Mobiliers pour les nouveaux bâtiments	61 157,60 €	REGION CENTRE
TOTAUX	107 689,57 €	

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le plan d'Équipement 2021.

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération N° 2021-06

Le Président présente les tableaux récapitulatifs des différentes sections en dépenses et en recettes concernant le vote du budget primitif 2021.

Vu l'exposé du Président lors du débat d'orientations budgétaires du 16 février 2021

Vu l'équilibre respecté en fonctionnement et en investissement

Vu la section de fonctionnement arrêtée, tous mouvements confondus à :

✓ **1 700 000 Euros**, équilibrée en charges et en produits

Vu la section d'investissement arrêtée, tous mouvements confondus, à :

✓ **523 000 Euros**, équilibrée en charges et en produits,

<u>Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Chapitre 011 :	324 463 €	Chapitre 002 :	112 094 €
Chapitre 012 :	1 095 000 €	Chapitre 013 :	33 000 €
Chapitre 65 :	142 000 €	Chapitre 70 :	15 000 €
Chapitre 67 :	3 200 €	Chapitre 74 :	1 450 490 €
Chapitre 042 :	135 337 €	Chapitre 75 :	446 €
		Chapitre 77 :	4 000 €
		Chapitre 042 :	84 970 €
Total dépenses :	1 700 000 €	Total recettes :	1 700 000 €

<u>Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Chapitre 20 :	32 230 €	Chapitre 001 :	342 362 €
Chapitre 21 :	404 800 €	Chapitre 10 :	4 501 €
Chapitre 27 :	1 000 €	Chapitre 13 :	40 800 €
Chapitre 040 :	84 970 €	Chapitre 040 :	135 337 €
Total dépenses :	523 000 €	Total recettes :	523 000 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE,

Le Budget Primitif 2021 arrêté, en dépenses et en recettes à **2 223 000 €uros**

DIT,

Que les crédits sont exécutoires par Madame la Trésorière Principale dans leurs montants, au niveau du chapitre, dans l'une et l'autre des deux sections.

7 – CRÉATION OU MODIFICATION DES POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération N° 2021-07

a) Agent titulaire

Le Président informe l'assemblée, qu'un dossier de candidature pour une promotion interne en catégorie B a été déposé au Centre de Gestion du Loiret.

Il convient de modifier le tableau des effectifs.

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical le 10 mars 2020,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur, en raison d'une demande de promotion interne,

Le Président propose à l'assemblée,

La création d'un emploi de Rédacteur, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2021.

Titulaires	Catégorie	Temps Complet
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1
Rédacteur	B	1
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint Administratif	C	2
Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1

DÉCISION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
D'inscrire les crédits nécessaires au budget, chapitre 012,
Demande au Président de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

b) Agents contractuels

Le Président rappelle à l'assemblée qu'au DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) il avait parlé de plusieurs postes à modifier ou à créer un poste de formateur en mécanique qui passe de 65 % à 100 %, un nouveau formateur en mécanique pour l'ouverture de la 2^{ème} classe de CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) à la rentrée, et d'une personne à 20 heures hebdomadaire pour la rentrée.

Considérant le tableau des emplois contractuels adopté par le Conseil Syndical le 7 octobre 2020,

Le Président propose à l'assemblée,
De modifier et de créer les postes suivants :

- Le poste de formateur en mécanique passe de 65 % à 100 %
- Un poste de formateur à 100 %
- Un poste d'agent administratif à 20 heures hebdomadaire soit environ 57 %

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2021.

Nature	% temps plein	Nombre
Directeur du CFA	100	1
Coordonnateur pédagogique	100	1
Conseiller en Insertion Professionnelle	50	1
Chargé de qualité	50	1
Agent Administratif	57	1
Formateur	100	13
Formateur	75	1
Formateur	65	1
Formateur	63	1
Formateur	57	1
Formateur	50	2
Formateur	25	2
Formateur vacataire	123 heures	1

DÉCISION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012,

8 - CONVENTION AVEC LE LYCÉE SAINT-LOUIS DE MONTARGIS POUR L'INTERNAT

Délibération N° 2021-08

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'à la rentrée de septembre nous avons la possibilité que nos apprentis (majeur) puissent être en Internat au Lycée Saint-Louis. Pour cela nous devons signer une convention entre nos deux entités.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer cette convention avec le lycée Saint-Louis.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

9 - ADHÉSION À L'AML

Délibération N° 2021-09

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il souhaite que le CFA Est-Loiret adhère à l'AML (Association des Maires du Loiret), la cotisation annuelle est de 273 €.

L'AML peut nous apporter des conseils sur :

- Conseils juridiques
- Marchés publics
- Action sociale etc...

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition du Président.

10 - QUESTIONS DIVERSES

Une élue demande comment se sont passées les portes ouvertes virtuelles des samedis 13 et 20 mars 2021.

Le Président confirme l'existence d'une fracture numérique sur le territoire suite à ces échanges virtuels. Il y avait une trentaine de rendez-vous virtuels avec des formateurs. Il espère que certains de ces rendez-vous déboucheront sur un apprentissage.

Certaines communes ont transmis les actualités via leur compte Facebook et leur site communal. Afin de diffuser les informations sur les formations et prépa-apprentissage , il est nécessaire que chacun se mobilise.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h00

Le Président,
MOREAU Philippe


SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU
CFA EST-LOIRET
35 Avenue Gaillardin
45200 MONTARGIS
Tél.: 02 38 98 05 92

